

# Instructions officielles du 20 juin 1923



## I.

### **MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT ORGANISATION ET HORAIRES DES ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES**

#### **Loi du 28 mars 1882**

**ARTICLE PREMIER** - L'instruction primaire comprend :

L'instruction morale et civique ;

La lecture et l'écriture ;

La langue et les éléments de la littérature française ;

La géographie, particulièrement celle de la France ;

L'histoire, particulièrement celle de la France, jusqu'à nos jours ;

Quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ;

Les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques ; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ;

Les éléments du dessin, du modelage et de la musique ;

La gymnastique ;

Pour les garçons, les exercices militaires ;

Pour les filles, les travaux à l'aiguille.

## **Décret du 18 janvier 1887**

**ARTICLE 27** - L'instruction primaire élémentaire comprend :

L'enseignement moral et civique ;  
La lecture et l'écriture ;  
La langue française ;  
Le calcul et le système métrique ;  
L'histoire et la géographie, spécialement de la France ;  
Les leçons de choses et les premières notions scientifiques ;  
Les éléments du dessin, du chant et du travail manuel, principalement dans leurs applications à l'agriculture (travaux d'aiguille dans les écoles de filles) ;  
Et les exercices gymnastiques et militaires.

## **Extrait de l'arrêté du 18 janvier 1887**

**modifiant celui du 27 juillet 1882 sur l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires, modifié par l'arrêté du 23 février 1923.**

**ARTICLE 9** - L'enseignement dans les écoles primaires élémentaires est partagé en trois cours :

- Cours élémentaire,
- Cours moyen,
- Cours supérieur.

La constitution de ces trois cours est obligatoire dans toutes les écoles, quel que soit le nombre des classes et des élèves.

**ARTICLE 10** - La durée des études se divise comme il suit :

*Section préparatoire* : un an, de six à sept ans ;

*Cours élémentaire* : deux ans, de sept à neuf ans ;

*Cours moyen* : deux ans, de neuf à onze ans ;

*Cours supérieur* : deux ans, de onze à treize ans.

**ARTICLE 11** - Dans les écoles qui n'ont qu'un maître et qu'une classe, il ne pourra être établi aucune division ni dans le cours moyen ni dans le cours supérieur ; il n'en pourra être établi plus de deux pour les enfants au-dessous de neuf ans. Dans les écoles qui n'ont que deux maîtres, l'un sera chargé du cours moyen et du cours, supérieur, l'autre du cours élémentaire, y compris, s'il y a lieu, la section des enfants au-dessous de sept ans. Dans les écoles qui ont trois maîtres, chaque cours forme une classe distincte. Dans les écoles à quatre classes, le cours élémentaire comptera deux classes ; chacun des deux autres cours, une seule classe. Dans les écoles à cinq classes, le cours élémentaire comptera deux classes ; le cours moyen, deux ; le cours supérieur, une. Dans les écoles à six classes, chacun des trois cours formera deux classes, à moins que le nombre des élèves du cours supérieur ne permette de les réunir en une seule classe.

**ARTICLE 12** - Toutes les fois qu'un même cours comprendra deux classes, l'une formera la première année de cours, l'autre la seconde. Ces deux classes suivront le même programme, mais les leçons et les exercices seront gradués de telle sorte que les élèves puissent, dans la seconde année, revoir, approfondir et compléter les études de la première.

**ARTICLE 13** - Au-dessus de six classes, quel que soit le nombre des maîtres, aucun cours ne devra former plus de deux années. Les classes en plus du nombre de six, non compris la classe infantine, seront des classes parallèles destinées à dédoubler l'effectif, soit de la première, soit de la seconde année.

**ARTICLE 14**- Chaque année, à la rentrée, les élèves, suivant leur degré d'instruction, sont répartis par le directeur dans les divers cours, sous le contrôle de l'inspecteur primaire. La possession de la première partie du certificat d'études donne droit à l'entrée dans le cours supérieur.

**ARTICLE 15** - chaque élève, à son entrée à l'école, recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité. Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'études, sera écrit sur ce cahier par l'élève, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève d'année en année. Ce cahier restera déposé à l'école,

**ARTICLE 16** - Tout concours entre les écoles publiques auquel ne participerait pas l'ensemble des élèves de l'un au moins des trois cours est formellement interdit.

**ARTICLE 17** - L'enseignement donné dans les écoles primaires publiques se rapporte à un triple objet : *éducation physique, éducation intellectuelle, éducation morale*. Les leçons et exercices gradués qu'il comporte sont répartis dans le cours d'études, conformément aux programmes annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 18** - Au commencement de chaque année scolaire, le tableau de l'emploi du temps par jour et par heure est dressé par le directeur de l'école, et, après approbation de l'inspecteur primaire, il est affiché dans les salles de classe.

**ARTICLE 19** - La répartition des exercices doit satisfaire aux conditions générales ci-après déterminées :

- I. Chaque séance doit être partagée en plusieurs exercices différents, coupés par les récréations réglementaires.
- II. Les exercices qui demandent le plus grand effort d'attention, tels que les exercices d'arithmétique, de grammaire, de rédaction, seront placés de préférence le matin, ou, dans les écoles de demi-temps, au commencement de la classe.
- III. Toute leçon, toute lecture, tout devoir sera accompagné d'explications orales et d'interrogations.
- IV. La correction des devoirs et la récitation des leçons ont lieu pendant les heures de classe auxquelles se rapportent ces devoirs et ces leçons. Dans la règle, les devoirs sont corrigés au tableau noir en même temps que se fait la visite des cahiers. Les rédactions sont corrigées par le maître en dehors de la classe.
- V. Les trente heures de classe par semaine (non compris le temps que les élèves peuvent consacrer, soit à domicile, soit dans les études surveillées, à la préparation des devoirs et des leçons) seront réparties, suivant le cours, d'après les indications du tableau de la page suivante.

<b>Matières d'enseignement</b>	<b>Section prép.</b>	<b>Cours élém. garç.</b>	<b>Cours élém. filles</b>	<b>Cours moyen garç.</b>	<b>Cours moyen filles</b>	<b>Cours sup. garç.</b>	<b>Cours sup. filles</b>
<b>Instruction morale et civique</b>	1 h ¼	1 h ¼	1 h ¼	1 h ¼	1 h ¼	1 h ½	1 h ½
<b>Lecture courante et expressive</b>	10 h	7 h	6 h ½	3 h	3 h	2 h ½	2 h ½
<b>Écriture</b>	5 h	2 h ½	2 h ½	1 h ½	1 h ½	¾ h	¾ h
<b>Langue française</b>	2 h ½	5 h	5 h	7 h ½	7 h	7 h ½	7 h
<b>Histoire &amp; géographie</b>		2 h ½	2 h ½	3 h	3 h	3 h	3 h

<b>Calcul, arithmétique &amp; géométrie</b>	2 h ½	3 h ½	3 h ½	4 h ½	4 h ½	5 h	5 h
<b>Sciences physiques et naturelles</b>	1 h ¼	1 h ½	1 h ½	2 h ½	2 h	2 h ½	2 h ½
<b>Dessin</b>	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h
<b>Travail manuel</b>	1 h ½	1 h	1 h ½	1 h	2 h	1 h ½	2 h
<b>Chant &amp; musique</b>	1 h ¼	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h
<b>Exercices physiques</b>	1 h ¾	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h	2 h
<b>Récréations</b>	2 h	1 h ¾	1 h ¾	1 h ¾	1 h ¾	1 h ¾	1 h ¾

## **II.**

# **PROGRAMMES ET INSTRUCTIONS OFFICIELS**

## **PROGRAMMES DES ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES DU 23 FÉVRIER 1923**

**Section préparatoire  
(de six à sept ans).**

## **I. - MORALE.**

Causeries très simples. Contes moraux. Biographies d'hommes illustres.

Formation de bonnes habitudes (propreté, ordre, exactitude, politesse, etc.).

## **II. - LECTURE.**

Premiers exercices.

## **III. - ÉCRITURE.**

Premiers exercices : les minuscules.

## **IV. - LANGUE FRANÇAISE.**

1. *Récitation.* - Étude par audition de très courtes poésies.
2. Exercices très simples de *vocabulaire* et de *prononciation*.
3. *Courtes lectures* faites par le maître, écoutées et résumées par les enfants.
4. Initiation à l'*orthographe* en rapport avec la lecture.

## **V. - CALCUL**

*Premiers éléments de la numération* - Compter des objets ; en écrire le nombre jusqu'à dix, puis jusqu'à cent.

*Petits exercices de calcul oral ou écrit* (sans dépasser cent). - Ajouter ou retrancher des groupes d'objets ; additionner ou soustraire les nombres correspondants.

Compter par 2, par 3, par 4. Multiplier par 2, par 3, par 4.

Diviser des groupes d'objets en 2, 3, 4 parts égales.

## **VI. - LEÇONS DE CHOSES.**

(En classe et en promenade.)

*Exercices et entretiens familiaux*, ayant pour but de faire acquérir aux enfants les premières connaissances usuelles (la droite et la gauche ; les jours, les mois, les saisons ; le nord, le sud, l'est, l'ouest ; les animaux, les végétaux, les minéraux, l'air, l'eau) et surtout de les amener à observer, à comparer, à questionner.

*Notions très élémentaires* sur le corps humain.

*Hygiène* (conseils très simples).

## **VII. - DESSIN.**

Libres crayonnages. Groupement et alignement d'objets (cubes, bâtonnets, jetons, cailloux, graines, etc.) en forme de silhouettes, bordures, rosaces, etc.

Copie en noir ou, de préférence, en couleur de ces combinaisons.

Petits dessins symétriques.

Copie d'objets usuels très simples, de jouets enfantins.

Croquis de tout genre.

Modelage.

## **VIII. - TRAVAIL MANUEL.**

### **Garçons**

Découpage de confettis que l'on groupera de manière à représenter des nombres ou à former des arrangements décoratifs.

Petits exercices de tressage, pliage, tissage (jonc, paille, raphia, papier, etc.).

Piquage, découpage et collage de silhouettes sur papier.

Confection d'objets et de jouets variés.

### **Filles**

1. Exercices empruntés au programme des écoles de garçons.
2. *Crochet* - Étude de la maille (crochet d'os), chaînette, barrette. Confection d'objets très simples : cache-nez de poupée, jarretières, etc.

#### **IX. - CHANT.**

- Chant scolaire appris par audition.

#### **X. - ÉDUCATION PHYSIQUE.**

Petites évolutions. Rondes chantées, jeux et mouvements d'imitation.

Exercices éducatifs et correctifs mimés.

Petits jeux collectifs.

Jeux respiratoires.

**Cours élémentaire  
(sept à neuf ans)**

#### **I. - MORALE.**

Entretiens familiaux. Récits, fables et contes moraux.

Lectures avec explications.

#### **II. - LECTURE.**

Lecture courante avec explication des mots les plus difficiles.

#### **III. - ÉCRITURE.**

Écriture en gros et en moyen. Les majuscules.

#### IV. - LANGUE FRANÇAISE.

1. *Récitation* expressive de poésies très simples.
2. *Exercices de vocabulaire*. - Interrogations sur le sens, l'emploi, l'orthographe des mots d'un texte lu.
3. *Exercices d'élocution*. - Reproduction orale de phrases lues, puis de récits faits par le maître.
4. *Notions* données oralement sur le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe (temps les plus employés de la forme active). Formation du pluriel et du féminin. Accord de l'adjectif avec le nom, du verbe avec le sujet. Principaux compléments du verbe. La proposition simple.
5. Exercices oraux et écrits sur *l'application des règles grammaticales*. Petites dictées préparées.
6. Composition de petites phrases.

#### V. - HISTOIRE.

*Principaux faits et principales dates de l'histoire de France jusqu'à 1610*. - La Gaule. Les invasions. Le Moyen Âge. Formation de l'unité française Les grandes découvertes. La Renaissance. La Réforme.

#### VI. - GÉOGRAPHIE.

Exercices d'observation : l'horizon ; les accidents du sol ; les points cardinaux.

Préparation à la connaissance d'une carte : plan de la classe, de la maison, de la rue, de la commune, etc.

Explication des termes géographiques les plus usités.

La terre : sa forme, ses divisions.

Notions très sommaires sur la géographie de la France.

## VII. - CALCUL, ARITHMÉTIQUE, GÉOMÉTRIE.

1. *Numération décimale.* - Le mètre, le gramme, le litre et leurs multiples.

*Calcul oral.* - Table d'addition, table de multiplication. Les quatre règles appliquées à des nombres inférieurs à 100.

*Calcul écrit.* - Les quatre règles appliquées à des nombres peu élevés (pour la division, se borner à un diviseur de deux chiffres).

*Petits problèmes* oraux ou écrits portant sur des objets usuels.

*Premiers exercices de calcul rapide et de calcul mental.*

2. *Géométrie.* - Mesurer des longueurs. Apprécier des distances par l'œil et contrôler par la mesure directe.

Dessiner et reconnaître les figures les plus élémentaires : triangle, rectangle, carré, cercle. Notion d'angle.

Idée de la mesure des surfaces rectangulaires par quadrillage.

Notions sur les solides au moyen de modèles en relief.

## VIII. - LEÇONS DE CHOSES.

(En classe et en promenade.)

Observations accompagnées d'explications simples : objets et phénomènes usuels, animaux, végétaux et minéraux apportés en classe ou rencontrés au cours des promenades scolaires ; principales matières ouvrées d'un usage courant : aliments, tissus, papier, bois, pierre, métaux.

*Hygiène.* - Exercices pratiques (propreté du corps, des vêtements et de la classe).

*Premières leçons d'agriculture et d'horticulture* dans le jardin de l'école.

## IX. - DESSIN.

Dessins, au crayon noir ou aux crayons de couleur, d'objets très simples placés sous les yeux des élèves.

Dessins de mémoire, d'après des objets précédemment dessinés.

Dessins libres, d'après les leçons de choses ; devoirs illustrés de français, d'histoire ou de géographie.

Dessins libres faits hors de la classe.

Modelage.

## **X. - TRAVAIL MANUEL.**

### **Garçons**

1. Exercices à l'appui de l'enseignement de l'arithmétique, de la géométrie, du dessin.

Figurations géométriques à l'aide de bandelettes de papier de couleur.

Vérification concrète des propriétés des figures géométriques par la superposition et l'assemblage de ces figures ou de leurs éléments.

2. Préparation à la vie courante : coudre des boutons, faire un paquet, couvrir livres et cahiers, etc.

Confection d'objets divers.

### **Filles**

1. Exercices empruntés au programme des écoles de garçons.

2. *Éléments de couture usuelle.* - Point devant, point arrière, point de côté, point de surjet, point de piqûre. Exercices sur canevas et grosse toile. Application à des objets très simples (mouchoir, serviette, essuie-mains, etc.).

Étude du point de marque sur canevas. Applications.

Raccommodage. - pose de boutons et d'agrafes.

*Tricot.* - Étude collective de la maille. Applications simples avec deux aiguilles de bois.

*Crochet* - Confection de cache-nez.

## **XI. - CHANT.**

Chant scolaire appris par audition.

Formation de la voix et de l'oreille. Étude des sons, de la gamme, des intervalles simples, de la portée. Étude des durées : ronde, blanche, noire et silences correspondants. Mesures à 2, 4 et 3 temps.

## **XII. - ÉDUCATION PHYSIQUE.**

Petites évolutions. Rondes chantées.

Jeux et mouvements d'imitation.

Exercices éducatifs et correctifs mimés.

Petits jeux collectifs.

Jeux respiratoires.

**Cours moyen  
(neuf à onze ans).**

## **I. - MORALE.**

Lectures et entretiens sur les principales vertus individuelles (tempérance, amour du travail, sincérité, modestie, courage, tolérance, bonté, etc.) et sur les principaux devoirs de la vie sociale (la famille, la patrie).

## **II. - LECTURE.**

Lecture courante et expressive avec explication des mots difficiles et du sens général.

## **III. - ÉCRITURE.**

Écriture cursive ordinaire (gros, moyen et fin).

#### IV. - LANGUE FRANÇAISE.

1. *Récitation* expressive de fables, de poésies et de quelques morceaux de prose.
2. *Exercices de vocabulaire*. - Synonymes et contraires ; familles de mots.
3. *Exercices d'élocution*. - Reproduction de récits faits de vive voix ; résumés de morceaux lus en classe.
4. *Grammaire*. - Diverses espèces de mots. Conjugaison des verbes (forme active, forme passive, forme pronominale). Règles générales du participe passé. Prépositions et adverbes. Conjonctions et interjections. Compléments du nom. Les propositions. La phrase. Exercices d'analyse.
5. *Orthographe et ponctuation*. - Dictées préparées et dictées de contrôle.
6. Exercices d'*invention*, de *construction de phrases* ; exercices très simples de *rédaction*.

#### V. - HISTOIRE.

*Principaux faits et principales dates de l'histoire de France de 1610 à nos jours*. - La Monarchie absolue. La fin de l'ancien régime. La Révolution. Le Consulat et l'Empire. La Restauration. La Monarchie constitutionnelle. La II<sup>e</sup> République. Le Second Empire. La III<sup>e</sup> République. La guerre de 1914-1918.

#### VI. - GÉOGRAPHIE.

La France et ses colonies.

#### VII. - CALCUL, ARITHMÉTIQUE, GÉOMÉTRIE.

1. *Calcul et arithmétique.* - Application des quatre règles à des nombres plus élevés qu'au cours élémentaire.

Les nombres complexes : le temps (heures, minutes, secondes) ; la circonférence (degrés, minutes, secondes). Calcul de la longueur de la circonférence.

Système des mesures légales à base 10, 100, 1 000.

Multiples et sous-multiples.

Calcul des surfaces : rectangle, carré, triangle, cercle.

Calcul des volumes : prisme droit à base rectangulaire, cube, cylindre.

Nombres décimaux et fractions décimales. Idée générale des fractions ordinaires. Pratique des quatre opérations sur les fractions ordinaires dans des cas numériquement très simples.

Problèmes sur des données usuelles. Règle de trois simple. Règle d'intérêt simple.

Suite et développement des exercices de calcul rapide et de calcul mental.

2. *Géométrie.* - Étude intuitive et représentation par le dessin des figures de la géométrie plane.

Notions sommaires sur la représentation des longueurs, sur les plans et cartes à une échelle donnée.

Notions pratiques sur les solides géométriques simples (cube, prisme droit). Notions sommaires sur leur représentation géométrique (croquis coté).

Cercle. Sa division en degrés.

Carré, hexagone régulier, triangle régulier inscrits dans le cercle.

## VIII. - LEÇONS DE CHOSES.

(En classe et en promenade.)

1. Les trois états des corps. Notions sur l'air, l'eau et les combustions ; sur l'hydrogène, l'oxygène (corps simples) et sur le gaz carbonique (corps composé). Petites démonstrations expérimentales.

Propriétés pratiques de quelques métaux usuels.

2. *L'homme.* - Description sommaire du corps humain et idée des principales fonctions de la vie.

*Les animaux.* - Idée de la classification en quelques groupes ; idée de la division des vertébrés en classes, à l'aide d'un animal pris comme type dans chaque cas.

Animaux utiles et animaux nuisibles de la région.

*Les végétaux.* - Idée des principales fonctions de la plante. Notions sur les grandes divisions du règne végétal, à l'aide d'une plante prise comme type dans chaque cas.

Plantes utiles et plantes nuisibles de la région.

3. *Enseignement ménager* (pour les filles). - Exercices pratiques de cuisine et de nettoyage.

4. *Hygiène.* - Exercices pratiques (propreté du corps, des vêtements, de la classe).

5. *Agriculture et horticulture.* - Notions, à propos des leçons de choses et des promenades, sur les principales cultures, sur les engrais, sur les travaux des champs et les instruments usuels.

## **IX. - DESSIN.**

Dessins, au crayon noir ou aux crayons de couleur, d'objets usuels simples, d'échantillons empruntés aux règnes animal et végétal.

Dessins de mémoire.

Dessins explicatifs des leçons de choses, des récits d'histoire, etc.

Devoirs illustrés.

Arrangements décoratifs élémentaires.

Dessins libres faits hors de la classe (crayon, pastel, aquarelle, etc.).

Modelage.

Dessin géométrique. Croquis coté.

## **X. - TRAVAIL MANUEL.**

### **Garçons**

1. Reprise des figurations géométriques planes. Décomposition des figures, relations entre leurs éléments.

Représentation et exécution en carton de solides géométriques. Développements.

2. Préparation à la vie courante : détacher un vêtement, réparer un livre, confectionner un carnet, etc.

Travaux libres à la maison ou en classe : découpage à la scie, façonnage de silhouettes d'animaux, de pièces à assembler par collage ou pointage. Menus objets (carton, bois, corde, fil de fer).

Réalisation d'appareils simples pour exercices et expériences scientifiques.

Technologie : notions sur les outils usuels.

#### Filles

1. Exercices empruntés au programme des écoles de garçons.

2. Alphabet et chiffres au point de marque sur grosse étamine.

*Couture usuelle.* - Couture simple, couture en surjet, couture rabattue en droit fil, ourlet piqué ; pièces à un coin au point de surjet.

*Raccommodage.* - Reprise sur tricot.

Tricot. - Maille à l'endroit ; maille à l'envers. Applications (cache-col).

*Crochet* - Continuation des exercices précédents.

Applications : petits jupons.

#### XI. - CHANT.

Chant scolaire appris par audition.

Continuation des études précédentes avec des exercices comportant de nouvelles valeurs (croche, double croche, noire pointée et silences correspondants).

La tonalité et les modes (majeur, mineur).

*Exercices de lecture* - Solfège et chant à une ou plusieurs voix.

#### XII. - ÉDUCATION PHYSIQUE.

Évolutions et formations simples.

Mouvements éducatifs simples à mains libres.

Mouvements d'imitation.

Mouvements dissymétriques.

Exercices et jeux collectifs.

Exercices respiratoires.

Natation.

**Cours supérieur \***  
**(onze à treize ans).**

#### **I. - INSTRUCTION MORALE ET CIVIQUE.**

1. La conscience et le caractère. L'éducation de soi-même. Les divers aspects de la justice et de la solidarité.

2. Notions sur l'organisation politique, administrative et judiciaire de la France. Le citoyen, ses droits, ses devoirs.

#### **II. - LECTURE.**

Lecture expressive, avec explications tendant non seulement à faire comprendre le sens, mais encore à faire sentir la beauté des morceaux.

#### **III. - ÉCRITURE.**

Cursive, ronde, bâtarde.

#### **IV. - LANGUE FRANÇAISE.**

1. *Récitation* expressive de morceaux choisis en prose et en vers, de dialogues, de scènes empruntées aux classiques.

2. *Exercices de vocabulaire*. - Familles de mots et éléments de dérivation. Sens propre et sens figuré.

3. *Exercices d'élocution*. - Compte rendu de lectures, de leçons, - de promenades, d'expériences, etc.

4. *Grammaire*. - Verbes irréguliers. Notions de syntaxe. Les diverses sortes de propositions. Fonctions des mots dans la proposition et des propositions dans la phrase. Principales règles relatives à l'emploi des modes et des temps. Exercices d'analyse.

5. Dictées d'*orthographe*.

6. *Exercices de rédaction* (description, récits, lettres, etc.).

## **V. - HISTOIRE.**

Notions très sommaires sur l'antiquité (l'Égypte, les Juifs, la Grèce, Rome). - Les grandes questions de l'histoire de France dans leurs rapports avec l'histoire générale.

## **VI. - GÉOGRAPHIE.**

L'Europe. - Les grands pays du monde.

Révision de la géographie de la France et de ses colonies.

## **VII. - CALCUL, ARITHMÉTIQUE, GÉOMÉTRIE.**

1. *Calcul et arithmétique*. - Opérations de calcul sur les nombres entiers, les nombres décimaux, les fractions, les nombres complexes.

Calcul de certaines surfaces (parallélogramme, trapèze, polygone, secteur de cercle, surface latérale du cylindre, du cône). Calcul de la surface de la sphère.

Calcul de certains volumes (prisme droit à base polygonale, cône, sphère).

*Problèmes.* - Solution raisonnée des problèmes sur l'intérêt, l'escompte, les partages, les moyennes, les densités. Emploi progressif des lettres, des représentations graphiques et des solutions algébriques du premier degré.

Suite et développement des exercices de calcul mental et de calcul rapide.

2. *Géométrie.* - Notions très sommaires de géométrie plane.

Circonférence : sa division en 400 grades.

Opérations les plus simples de l'arpentage.

Notions très élémentaires servant aux exercices de dessin géométrique.

## **VIII. - ÉLÉMENTS USUELS DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.**

(Observations et expériences -Classes- promenades)

*Sciences physiques.* - Expériences simples et notions sommaires ayant pour centre l'étude de la balance, du baromètre, du thermomètre, de la boussole.

Notions sommaires sur les applications les plus usuelles du courant électrique.

Notions sommaires sur les métaux et les sels usuels.

*Sciences naturelles.* - Compléments sur l'homme, les animaux, les végétaux.

Notions sommaires sur le sol, les roches, les fossiles, les terrains : exemples tirés de la contrée.

*Hygiène.* - Exercices pratiques. Notions sommaires sur les causes des maladies (les microbes, les parasites) et sur l'hygiène de la respiration, de l'alimentation (dangers de l'alcoolisme), du vêtement, de la maison.

*Enseignement ménager* (pour les filles). - Exercices pratiques de cuisine et de nettoyage. Notions sommaires sur les principes scientifiques des pratiques ménagères. Puériculture.

*Agriculture et horticulture.* - Notions plus méthodiques sur les cultures (champs, jardins et bois), sur les engrais naturels et artificiels, sur le sol et les amendements, sur les animaux domestiques.

## **IX. - DESSIN.**

Dessins faits en classe d'après les modèles : a) Objets usuels ; b) Animaux ou végétaux ; c) Modèle vivant vêtu.

Arrangements décoratifs. - Dessins et croquis de mémoire. - Dessins libres faits hors de la classe (crayon, pastel, aquarelle, etc.), notamment illustration des devoirs.

Modelage.

Dessin géométrique. - Croquis coté.

## **X. - TRAVAIL MANUEL.**

### **Garçons**

Continuation des exercices inscrits au programme du cours moyen. Confection de menus objets à l'aide de matériaux d'usage courant. Appareils pour démonstration (bobinage, montages électriques simples).

Maniement des outils les plus usuels : réparations diverses, menus travaux d'entretien.

Technologie. Notions sur les matières d'œuvre, outils, machines. Visites d'ateliers et d'usines.

Si l'école possède un atelier, construction, sur croquis et épures, d'objets utilisables.

### **Filles**

1. *Couture usuelle*. - Couture rabattue, fronces ; bordage, pli. Applications variées.

2. *Raccommode*. - a) Reprise sur étoffe ; - b) pièce à un coin, en surjet et en couture rabattue. Applications : réparation de vêtements.

3. *Tricot, crochet*. - Confection d'objets simples, polo, béret, etc.

## **XI. - CHANT.**

Révision des notions théoriques acquises antérieurement.

Notions élémentaires sur le rythme. - Mesures composées. - Le triolet.

Exercices de solfège, chant scolaire, chant choral à une ou plusieurs voix.

## **XII. - ÉDUCATION PHYSIQUE.**

XI - . Mouvements éducatifs combinés. Mouvements d'imitation.

Mouvements dissymétriques.

Exercices et jeux collectifs.

Exercices respiratoires.

Natation.

Éducation des sens au cours des promenades scolaires.

Application des exercices à la vie courante.

\* Voir programme spécial de [l'examen du certificat d'études](#), qui correspond au programme du cours supérieur.

## **INSTRUCTIONS RELATIVES AU NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES DES ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES**

**(20 juin 1923)**

# INTRODUCTION

## I. Simplicité des programmes

Deux arrêtés du 23 février 1923 viennent de modifier l'horaire et les programmes des écoles primaires élémentaires. À quel besoin répond la réforme ? Quelles en sont, dans l'ensemble, les idées directrices ? Quelle en est, dans le détail, la signification ? Il importe que ces questions soient traitées sans retard devant le corps enseignant afin que, dès la rentrée prochaine, instituteurs et institutrices puissent appliquer selon son esprit le nouveau plan d'études.

À quel besoin répond la réforme ? Le plan dressé par les auteurs de nos lois scolaires s'est-il révélé défectueux ? En aucune façon. Chaque fois qu'on en relit l'exposé dans les instructions de 1887 on est rempli d'admiration. Ce n'est pas sans appréhension que nous nous sommes décidés à apporter à ce monument les retouches que le temps rendait nécessaires. Aussi bien nous nous sommes gardés d'en détruire les grandes lignes, et, si importants que puissent paraître certains aménagements nouveaux, ils n'en changent pas le style. En réformant l'institution, nous entendons restés fidèles aux principes des fondateurs.

Mais l'expérience a prouvé que pour obtenir une meilleure application de ces principes, il devenait nécessaire de préciser l'emploi du temps, de simplifier et de graduer les programmes, de vivifier les méthodes, de coordonner les disciplines : préciser, simplifier, graduer, vivifier et coordonner, tel a été notre dessein.

L'arrêté du 18 janvier 1887 réglait à merveille l'organisation du travail dans les écoles primaires. Partager chaque séance en plusieurs exercices ; placer le matin (ou en début de classe) les exercices qui demandent le plus grand effort d'attention ; unir étroitement l'enseignement oral et le travail écrit, toutes ces prescriptions demeurent excellentes, et, quels qu'aient été depuis trente six ans les progrès de la psychologie, de l'hygiène mentale et de la pédagogie, nous n'y trouvons rien à reprendre. Mais la répartition des heures de classe était faite avec moins de sûreté. Cette répartition ne permet pas de voir nettement combien de temps doit être consacré à chaque partie du programme dans chacun des cours de l'école. Et, si l'on voulait faire le total des heures assignées à chaque discipline, on s'apercevrait que ce chiffre dépasse de quelques unités les heures de classe réglementaires. À la faveur de cette imprécision, des abus se sont produits : dans certaines villes, dans certains départements, on a sacrifié des enseignements essentiels - même celui de la langue française - à d'autres qui, pour intéressants qu'ils soient, ne sont pas d'égale importance. Il fallait réagir. Tel a été l'objet principal du premier arrêté du 23 février.

Mais la précision du nouvel horaire ne doit pas faire illusion. Cet horaire ne saurait revêtir un caractère absolument impératif. Il est manifeste que le maître d'une école à classe unique ne pourra pas s'y conformer pour tous ses enseignements et pour toutes les divisions. Autant que par le passé, il devra, sous le contrôle de son inspecteur, rédiger un emploi du temps qui s'adapte à la situation particulière de sa classe. Même dans les écoles à classes multiples, les circonstances pourront obliger les maîtres à modifier la répartition officielle. L'essentiel est qu'on s'efforce d'appliquer le nouvel horaire aussi strictement que possible, car il accorde à chaque partie du programme, dans chaque cours, la juste place qui lui revient en raison du rôle qu'elle doit jouer dans le plan général de l'éducation populaire.

Les auteurs du plan de 1887 ont voulu faire simple. Si l'on relit leurs programmes (précaution que ne prennent pas toujours ceux qui font profession d'en dénoncer la lourdeur) on voit vite combien ce reproche est injustifié : la substance de sept années de scolarité y tient en quelques pages. Il faut avouer que, depuis 1887, des additions ont été apportées à certains chapitres, et ces excroissances ne vont pas sans troubler la sobre harmonie du plan primitif. Mais celui-ci n'en est pas moins d'une réelle simplicité. Il faut avouer encore que, dans la pratique, on n'a pas toujours su lui conserver ce caractère : les instructions rédigées pour les instituteurs de chaque département, les livres écrits pour les maîtres et pour les élèves n'ont pas tardé à substituer aux quelques pages du programme officiel de volumineuses interprétations. Et sans doute il était nécessaire de développer, pour guider maîtres et élèves dans leur tâche quotidienne, les indications sommaires du programme général. Mais les interprètes des programmes de 1887 ont abusé de ces développements. Aussi la mémoire de nos enfants est-elle trop souvent encombrée d'une multitude de détails au milieu desquels leur esprit se perd, si bien que rien n'y reste, pas même l'essentiel. Les réponses extravagantes que les journaux attribuent de temps à autre à nos écoliers ne prouvent pas que ceux-ci n'ont rien appris, mais au contraire que leur mémoire est surchargée de souvenirs mutilés et confus qui s'associent au gré du hasard. **Mieux vaudrait moins apprendre, mais bien retenir** ; mieux vaudrait moins de souvenirs, mais des souvenirs complets et ordonnés.

Pour obtenir ce résultat, nous avons pensé qu'il fallait faire plus simple encore que nos devanciers. Les nouveaux programmes sont deux fois plus courts que les anciens. Les excroissances qui, avec le temps, avaient défigurés le plan de 1887, ont été extirpées. Et l'on a élagué tous les articles qui pouvaient paraître trop ambitieux pour l'école élémentaire\*.

De cette simplification résultera pour le maître **une plus grande liberté**. Nous ne guidons point chacun de ses pas. Nous lui faisons confiance. Suivant le niveau de sa classe, il pourra aborder ou écarter telle ou telle question, exposer ou ajourner tel ou tel détail. Il pourra, d'autre part - et même il devra - varier son enseignement selon les besoins de ses élèves, l'adapter aux conditions de la vie locale. Jouiront d'une liberté analogue tous ceux qui auront à guider nos instituteurs : auteurs de manuels scolaires, inspecteurs de tout degré. Mais ils se mettraient en contradiction flagrante avec l'esprit des nouveaux programmes s'ils chargeaient leurs instructions et leurs livres de détails trop nombreux : en rédigeant des programmes courts, nous avons tenu à marquer que l'enseignement primaire doit avoir pour qualité principale la sobriété. Nous reprenons, en y insistant avec énergie, le mot de Gréard que citaient déjà les instructions de 1887 : **"L'objet de l'enseignement primaire n'est pas d'embrasser sur les diverses matières auxquelles il touche tout ce qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre, dans chacune d'elles, ce qu'il n'est pas permis d'ignorer"**.

Pour bien enseigner aux enfants "*ce qu'il n'est pas permis d'ignorer*", il faut savoir choisir et doser, suivant leur âge, les connaissances qu'ils auront à assimiler. L'enseignement doit être gradué. C'est perdre le temps et gaspiller l'énergie des maîtres et des élèves que d'offrir à ceux-ci une nourriture pour laquelle ils n'ont pas de goût et que leur esprit ne saurait digérer. Mieux vaut laisser l'enfant dans l'ignorance que de lui imposer un enseignement prématuré.

Telle était bien la pensée des auteurs de 1887, et c'est pour ce motif qu'ils ont rédigé des programmes différents pour les enfants de six à sept ans (section enfantine), pour ceux de sept à neuf ans (cours élémentaire), pour ceux de neuf à onze ans (cours moyen) et pour ceux de onze à treize ans (cours supérieur)\*\*.

Mais, d'une part, ils ont peut-être éprouvé une confiance excessive pour la méthode dite "concentrique", qui fait reparaître, aux divers cours ou aux divisions successives d'un même cours, les mêmes articles du programme en exigeant simplement qu'ils soient traités avec une ampleur croissante. Et, d'autre part, ils ont été trahis, sur ce point encore, par leurs interprètes. Dans beaucoup de départements, peu de temps après 1887, on a vu surgir des programmes locaux qui plaçaient au cours élémentaire des notions que le programme officiel réservait au cours moyen, au cours moyen des notions que le programme officiel réservait au cours supérieur. Les auteurs des manuels scolaires sont tombés – non sans complaisance – dans le même défaut, si bien qu'il est rare de trouver aujourd'hui dans une classe un livre qui réponde à l'esprit et à la lettre du programme officiel : les manuels écrits pour les sections enfantines – d'où ils devraient, d'ailleurs, être bannis, car l'enfant, dans ces sections, n'a pas besoin d'autre livre que le syllabaire – sont du niveau du cours élémentaire ; ceux que les auteurs destinent aux cours élémentaires suffiraient pour les élèves du cours moyen, et, s'ils possédaient les connaissances énumérées dans les livres faits pour le cours moyen, on pourrait féliciter de leur savoir les élèves des cours supérieurs. Sous prétexte que les enfants ne fréquentent guère l'école après le cours moyen, on a pris l'habitude, pour les contraindre à absorber les matières du cours supérieur, de fondre ensemble ces deux derniers cours. Ainsi l'échelle construite par les auteurs du plan de 1887 s'est raccourcie. Ce n'est pas en sept ans, c'est en cinq que sont répartis les articles du programme.

Les graves inconvénients de cette précipitation nous ont amenés à penser qu'il fallait revenir à la conception de 1887 et même, puisque cette conception n'a pas été bien comprise, qu'il fallait en accentuer les dispositions. Le cours supérieur doit cesser d'être un mythe ; il faut remettre en vigueur l'article 9 de l'arrêté du 18 janvier 1887, d'après lequel la constitution des trois cours (élémentaire, moyen et supérieur) est obligatoire dans toutes les écoles. Aussi bien l'arrêté du 24 février 1923 qui scinde le certificat d'études en deux parties, dont l'une correspond au cours moyen et l'autre au cours supérieur, aura-t-il pour effet, du moins nous le souhaitons, de ressusciter ce dernier cours, sans lequel l'enseignement primaire élémentaire est, pour ainsi dire, décapité.

Mais la résurrection du cours supérieur aura surtout pour résultat de mieux marquer les étapes que doit franchir l'écolier, de mieux en mieux, à mesure qu'il mûrit, les difficultés de sa tâche, la quantité et la qualité de son savoir.

## **II. Progression de l'enseignement**

C'est surtout en examinant le programme de chaque discipline que nous verrons en quoi consiste cette progression. Ne retenons, pour l'instant, que les traits essentiels.

**Au cours préparatoire**, l'enfant prend possession de l'instrument sans lequel il ne pourrait acquérir aucune autre connaissance scolaire : il apprend à lire. Les autres exercices auxquels on le soumet n'ont d'autre but que d'entretenir les bonnes habitudes physiques, intellectuelles et morales qu'il a contractées à l'école maternelle. Mais l'enseignement essentiel à cet âge, c'est la lecture ; le cours préparatoire est, avant tout, un cours de lecture.

L'enfant sachant lire, *le cours élémentaire*, doit lui fournir, en toute discipline, les "éléments", les faits et les notions simples, sans lesquels il ne comprendrait rien à rien. C'est à ce cours qu'on apprend ce qu'est un mot et ce qu'est un nombre, ce qu'est un golfe, et ce qu'est un son. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'enseigner aux enfants la définition abstraite de tous ces termes ; c'est, au contraire, en faisant appel à leurs sens qu'on les amène à se rendre compte de ces réalités. Mais cette méthode concrète s'applique ici à des éléments simples.

**Au cours moyen**, sans abandonner la méthode concrète, on commence à grouper ces éléments simples. Cette coordination se fait, non pas exclusivement, mais principalement autour de deux idées, l'idée de la France (langue française, histoire et géographie de la France, voilà l'essentiel du programme littéraire) et l'idée du travail (le programme scientifique a pour objet de fournir à l'enfant les notions indispensables dans la plupart des professions).

*au cours supérieur* apparaît, sous une forme modeste, le minimum d'abstraction que comporte l'enseignement primaire élémentaire. À ce degré seulement reçoivent un commencement de systématisation logique les notions morales et les notions scientifiques que l'enfant a jusqu'alors acquises par une méthode intuitive ou expérimentale. En même temps, on élargit son horizon ; on lui fait entrevoir, dans les plus lointains pays et dans le plus lointain passé, des civilisations différentes de la nôtre. Enfin, sans prétendre faire son apprentissage ni même son préapprentissage, on le prépare avec plus de précision à son rôle de travailleur et de citoyen.

Ainsi se différencient, dans le nouveau plan d'études, les cours de l'école primaire. Chacun a sa physionomie et sa signification. En passant de l'un à l'autre, l'écolier progresse. Nous voudrions même que, dans les écoles où chaque cours comprend deux classes, l'écolier fît un progrès en passant de la première à la seconde division et nous souhaitons qu'on ne prenne pas trop à la lettre le second paragraphe de l'article 12 de l'arrêté du 18 janvier 1887 d'après lequel, en pareil cas, ces deux classes suivent le même programme. Ce n'est pas que nous méconnaissons les avantages de la méthode "concentrique" avec des écoliers de six à treize ans, il serait dangereux de renoncer à toute révision, à toute répétition. Il est des leçons sur lesquelles il faut revenir, aux divers cours, pour compléter, à mesure que l'enfant est plus capable de comprendre et de réfléchir, les notions précédemment enseignées. Mais, si l'on veut que l'élève travaille avec joie et avec profit, il faut lui éviter la monotonie des redites, le dégoût du déjà vu. Il ne faut pas croire que la mémoire retienne volontiers ce qui est répété "à satiété" ; au contraire, l'enfant a l'illusion de savoir ce que, dans les révisions, il reconnaît au passage et il ne fait aucun effort pour le conserver. Si vous tourniez toujours dans le même cercle, ou même dans des cercles concentriques, auriez-vous du plaisir à marcher ? Donnez donc à votre élève l'impression qu'il avance, qu'il progresse, qu'il découvre du pays nouveau. À la méthode concentrique préférez la méthode progressive. Celle-ci exige, comme celle-là, que les connaissances soient solidement acquises ; aller de l'avant, ce n'est pas nécessairement aller à l'aventure. **Dans chaque cours, on s'assurera que les enfants possèdent bien les**

**notions inscrites au programme ; dans chaque cours, on procédera périodiquement à des révisions.** On ne fera de nouvelles conquêtes que si l'on est sûr de bien tenir le terrain déjà conquis. Et, dans les derniers cours, on pourra encore, par des questions fortuites, s'assurer que le programme des cours précédents n'est pas oublié ; on pourra en rafraîchir le souvenir. Mais l'enfant n'en aura pas moins l'impression, en passant d'un cours à un autre, qu'il pénètre dans un monde nouveau ; et, comme la graduation des programmes apportera à chaque âge ce qui lui convient, il retiendra aisément ce qu'il a appris, en temps opportun, avec plaisir.

### III. Méthode générale de l'enseignement primaire

La méthode à suivre dans l'enseignement primaire a été définie par les instructions de 1887, en termes qui n'ont rien perdu de leur valeur.

Cette méthode, disent ces instructions "ne peut consister, ni dans une suite de procédés mécaniques ni dans le seul apprentissage de ces premiers instruments de communication : la lecture, l'écriture, le calcul, ni dans une froide succession de leçons exposant aux élèves les différents chapitres d'un cours.

"La seule méthode qui convienne à l'enseignement primaire est celle qui fait intervenir tour à tour le maître et les élèves, qui entretient pour ainsi dire entre eux et lui un continuel échange d'idées sous des formes variées, souples et ingénieusement graduées. Le maître part toujours de ce que les enfants savent, et, procédant du connu à l'inconnu, du facile au difficile, il les conduit par l'enchaînement des questions orales ou des devoirs écrits à découvrir les conséquences d'un principe, les applications d'une règle, ou inversement les principes et les règles qu'ils ont déjà inconsciemment appliqués.

**"En tout enseignement, le maître, pour commencer, se sert d'objets sensibles, fait voir et toucher les choses,** met les enfants en présence de réalités concrètes, puis peu à peu les exerce à en dégager l'idée abstraite, à comparer, à généraliser, à raisonner sans le secours d'exemples matériels.

"C'est donc par un appel incessant à l'attention, au jugement, à la spontanéité intellectuelle de l'élève que l'enseignement primaire peut se soutenir. Il est essentiellement intuitif et pratique : **intuitif**, c'est-à-dire qu'il compte avant tout sur le bon sens naturel, sur la force de l'évidence, sur cette puissance innée qu'a l'esprit humain de saisir du premier regard et sans démonstration non pas toutes les vérités, mais les vérités les plus simples et les plus fondamentales ; **pratique**, c'est-à-dire qu'il ne perd jamais de vue que les élèves de l'école primaire n'ont pas de temps à perdre en discussions oiseuses, en théories savantes, en curiosités scolastiques, et que ce n'est pas trop de cinq à six années de séjour à l'école pour les munir du petit trésor d'idées dont ils ont strictement besoin et surtout pour les mettre en état de le conserver et de le grossir dans la suite.

"C'est à cette double condition que l'enseignement primaire peut entreprendre l'éducation et la culture de l'esprit ; c'est, pour ainsi dire, la nature seule qui le guide ; il développe parallèlement les diverses facultés de l'intelligence par le seul moyen dont il dispose, c'est-à-dire en les exerçant d'une manière simple, spontanée, presque instinctive ; il forme le jugement en amenant l'enfant à juger, l'esprit d'observation en faisant beaucoup observer, le raisonnement en aidant l'enfant à raisonner lui-même et sans règles de logique".

Méthode **intuitive** et **inductive**, partant des faits sensibles pour aller aux idées ; **méthode active**, faisant un appel constant à l'effort de l'élève et l'associant au maître dans la recherche de la vérité. Méthode inspirée par la grande tradition des penseurs français qui se sont occupés de l'éducation, depuis Montaigne jusqu'à Rousseau. Elle est devenue pour nous si classique, elle est tellement entrée dans nos mœurs que nous n'en sentons plus toujours la valeur, de même que n'apprécient pas toujours la valeur de la santé ceux qui ont l'habitude de faire jouer leurs organes sans douleur. Elle nous est si naturelle que nous l'appliquons parfois sans le savoir : si bien que nous ne la reconnaissons plus lorsque des auteurs étrangers - ou même des auteurs français - viennent nous en exposer les principes comme s'il s'agissait de sensationnelles nouveautés.

La tâche qui s'impose à nous n'est pas de chercher une nouvelle méthode. Notre effort doit consister surtout à éviter qu'à l'usage notre méthode ne s'altère. Qui dit usage dit usure. Tel croit très sincèrement suivre toujours une méthode concrète qui peu à peu se laisse aller à des procédés et à des mots de plus en plus abstraits ; tel croit toujours faire appel à la réflexion de ses élèves qui peu à peu en vient à leur imposer d'autorité ses opinions. Le grand ennemi de l'éducateur, c'est l'habitude. Elle tend à transformer en routines mécaniques les pratiques mêmes qui étaient destinées à lutter contre la routine et le mécanisme. Aussi pour obtenir le résultat visé par les auteurs du plan de 1887, sommes-nous obligés, sur ce point comme sur d'autres, de faire un pas de plus qu'eux. C'est pour ce motif que nous avons éliminé des programmes certaines "théories" abstraites qu'ils y avaient laissées (théories arithmétiques, par exemple, ou théories musicales). C'est pour ce motif qu'à l'observation, qui laisse encore l'écolier passif, nous préférons, dans la mesure où elle peut être pratiquée à l'école primaire, l'expérimentation qui lui assigne un rôle actif. Dans certaines écoles, les enfants du cours préparatoire eux-mêmes pèsent des liquides et se rendent compte de la différence des densités. Et il faut voir avec quelle joie ils enregistrent les résultats. Nous souhaitons que de telles pratiques se généralisent, que partout les élèves collaborent à la préparation des leçons, à la récolte des matériaux et des documents (qu'il s'agisse de cartes postales illustrées, de plantes ou d'insectes) ; que partout ils fabriquent de leurs mains des objets de démonstration ; que partout ils travaillent effectivement pendant que le maître parle ; que partout on s'ingénie à rendre la classe plus animée et plus vivante. À l'enseignement **par l'aspect**, forme intéressante de la méthode concrète qui n'a pas dit son dernier mot et que le cinématographe va renouveler, il faut superposer une autre forme de la même méthode qui n'en est encore qu'à ses balbutiements, mais qui décuplera l'efficacité de l'art pédagogique, l'enseignement **par l'action**.

#### **IV. But de l'enseignement primaire**

D'après le plan d'études de 1887, **l'enseignement primaire vise un double but**. Il doit donner à ses élèves "d'abord une somme de connaissances appropriées à leurs futurs besoins, ensuite et surtout de bonnes habitudes d'esprit, une intelligence ouverte et éveillée, des idées claires, du jugement, de la réflexion, de l'ordre et de la justesse dans la pensée et dans le langage". L'école primaire, dit encore le même document, "ne donne qu'un nombre limité de connaissances. Mais ces connaissances sont choisies de telle sorte que non seulement elles assurent à l'enfant tout le savoir pratique dont il aura besoin dans la vie, mais encore elles agissent sur ses facultés, forment son esprit, le cultivent, l'étendent et constituent vraiment une éducation".

L'enseignement primaire a donc l'ambition d'être à la fois **utilitaire** et **éducatif**, de préparer l'enfant à la vie et de cultiver son esprit. Combien de critiques n'ont aperçu que l'une de ces deux fins ? Combien lui ont reproché d'être exclusivement utilitaire ? D'être exclusivement préoccupé du sort qui attend, dès leur sortie de l'école, la majorité de ses élèves ? À vrai dire, le reproche inverse, qui ne lui a pas été épargné, serait peut-être plus justifié : peut-être trouverait-on encore dans nos classes trop d'exercices formels, qui n'ont d'autre but que de soumettre l'esprit ou les doigts à une gymnastique dont les bienfaits ne se feront sentir qu'à longue échéance et qui pourraient être avantageusement remplacés par d'autres d'une plus immédiate utilité.

Nous n'avons l'intention d'abandonner aucune des deux fins qui ont été assignées à l'enseignement primaire. Nous n'oublions pas que la plupart de nos élèves devront, dès qu'ils nous auront quittés, gagner leur vie par leur travail, et nous voulons les munir des connaissances pratiques qui, dès demain, leur serviront dans leur métier. Mais nous n'oublions pas davantage que nous devons former en eux l'homme et le citoyen qu'ils seront demain. Le souci des réalités urgentes ne nous fera pas négliger le culte de l'idéal.

Bien plus, il nous semble que ces deux fins de l'enseignement primaire doivent être considérées comme les deux aspects d'une fin unique. Le travailleur, le citoyen, l'homme ne sont pas trois êtres différents, mais trois aspects d'un même être. Il n'y a pas de véritable éducation, pensons-nous, si l'on ne s'efforce à la fois de cultiver l'être humain et de le préparer à la vie. Une éducation purement utilitaire, qui exclurait de son programme tout ce qui fait la dignité de la conscience et de la pensée, serait non pas un apprentissage, mais un dressage auquel nul père ne voudrait condamner son enfant. Une éducation purement formelle, qui bannirait de son horizon le milieu même où vivra l'enfant, produirait de malheureux déséquilibres, de véritables déments (s'il est vrai que la folie puisse résulter d'un défaut d'adaptation). Cherchons donc à donner aux enfants du peuple une éducation qui, si l'on ose dire, soit à la fois utilitaire et désintéressée, **réaliste** et **idéaliste** et qui tienne un compte égal de leurs besoins les plus effectifs et de leurs plus nobles aspirations.

Dans l'océan immense des notions qui peuvent être offertes à des enfants, puisons celles qui sont susceptibles de former leur jugement tout en servant à leur vie pratique et réciproquement. Ne choisissons que celles qui présentent ce double caractère : elles sont assez nombreuses pour constituer un programme scolaire. Renonçons aux exercices, dits éducatifs, dont l'utilité n'apparaît pas : comme ces mouvements vains qu'on imposait jadis aux prisonniers de certains pays, condamnés à tourner des manivelles qui ne commandaient aucun treuil ni aucun engrenage, ces exercices constituent pour les enfants le pire des supplices. Renonçons, d'autre part, aux leçons qui ne contiendraient qu'un indigeste plat de notions utiles sans doute mais sans valeur éducative, de notions qui peuvent bien s'emmagasiner dans la mémoire mais ne déclenchent dans l'esprit aucune réflexion. En procédant ainsi, nous

donnerons satisfaction aux deux catégories d'élèves qui se rencontrent dans nos classes : à ceux qui doivent abandonner leurs études dès la sortie de l'école et à ceux qui pourront les continuer soit à l'école primaire supérieure ou professionnelle, soit dans un établissement secondaire. Si l'on a cru nécessaire de séparer ces deux catégories d'élèves et de réserver à la seconde des classes spéciales douées de programmes particuliers, c'est que l'on jugeait trop exclusivement utilitaire l'enseignement donné à l'école primaire proprement dite. Nous avons l'intention de supprimer cette dualité et d'assigner aux classes élémentaires et primaires des lycées et collèges les mêmes programmes qu'aux écoles ordinaires. C'est que nous considérons comme indissolublement unies, dans le nouveau plan d'études, les deux fins de l'éducation populaire. En toute discipline l'instituteur doit s'en tenir aux notions et aux procédés qui, provoquant la réflexion, servent à la pratique ou, servant à la pratique, provoquent la réflexion. Par chacun de ses actes, par chacune de ses paroles, il doit viser à la fois **le but utilitaire et le but désintéressé de l'éducation...**

**\* Nous nous sommes inspirés, à cet égard, des programmes des classes élémentaires et primaires des lycées et collèges, qui, rédigés après 1887, ont bénéficié de l'expérience faite par l'école primaire ordinaire.**

**\*\* Il va de soi que ces limites d'âge n'ont rien de rigide. Dans l'avenir comme dans le passé, un enfant bien doué pourra entrer au cours moyen avant neuf ans, au cours supérieur avant onze ans. C'est le sens du premier paragraphe de l'article 14 de l'arrêté du 18 janvier 1887.**

Paris le 20 juin 1923. Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, Léon Bérard